



## **Règlement Intérieur - Saison 2020/2021**

\***Pour des raisons pédagogiques**, le planning des cours affiché pourra être modifié afin de répondre à un minimum de 10 élèves par cours et ne pas dépasser un certain nombre en fonction des disciplines et des niveaux. L'emploi du temps sera fixé au plus tard après les 2 premières séances.

- **Le niveau du cours** est établi par le professeur pour chaque élève en fonction de ses compétences.
- **L'inscription est faite** sur un cours et une plage horaire définis. Aussi aucun changement ou rattrapage n'est possible durant l'année en cas d'absence de votre part.
- \* **Tenue de ville, Bijoux et Chewing-Gum interdit.** Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter un élève en cours s'il juge que sa tenue ne lui permet pas de le suivre en toute sécurité, ni de respecter les locaux (refus d'un élève s'il n'a pas une 2<sup>ème</sup> paire de chaussure de sport avec **semelle propre** autre que celle utilisée à l'extérieur).
- \* **Tous les participants** aux cours s'engagent à suivre les directives de travail avec sérieux et humilité afin de faciliter les conditions de travail, dans une énergie commune, dans le respect des uns et des autres et dans la bonne entente. De plus durant le cours **les téléphones portables seront rangés et coupés.**
- \* **La présence des parents** n'est pas autorisée, même pour la première séance d'essai. **Les parents doivent s'assurer**, en amenant les enfants, de la présence du professeur. Le professeur ouvrira la porte à la fin des cours. **Il est vivement recommandé de récupérer les Enfants (-10 ans) devant la porte des studios** de danse à la fin du cours et non pas dans l'allée ou le parking qui sont dangereux par les va-et-vient des voitures. Si le responsable de l'enfant ne souhaite pas venir à la porte l'association se dégage de toutes responsabilités.
- **Les cours commencent et se terminent** aux heures indiquées sur le planning. **Les horaires doivent être respectés** afin de ne pas gêner le bon déroulement de chaque séance. Au-delà de 10/15 min le professeur se réserve le droit de refuser l'élève en cours.
- \* **Dans le respect des uns et des autres** et pour le bon déroulement des cours, l'assiduité des élèves est souhaitée et **toute absence ou retard** (prolongé ou non) **doit être signalé au professeur et à la direction** (par sms, mail ou téléphone)
- **Il est demandé** de respecter les lieux qui sont mis à disposition pour les cours (interdiction de fumer, chaussures propres, détritus à la poubelle...) et de participer au rangement des lieux utilisés.
- **Chaque élève** s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par l'association H2G au sein des locaux le cas échéant.
- \* **L'accès dans la cour** (après le portail) est formellement **interdit aux voitures.** Les adhérents peuvent se garer sur les places de parking avant le portail.

\* **L'Association décline toute responsabilité** en cas de pertes, vols ou bris de biens ou objets personnels et recommande aux élèves de ne laisser ni argent, ni objets de valeurs dans les vestiaires.

\* **Le spectacle de fin d'année** aura lieu durant le **Festival « Mai en Scène 2021 »** sur des week-end séparés en mai, pour les associations H2G, les Contes de la Vallée et Ocalyce des Arts. Les dates restent à confirmer. Ce spectacle n'est **pas obligatoire et n'influe pas sur le montant de la cotisation**.

\* **Une confirmation** de non-participation sera demandée début janvier. Les élèves qui s'engagent à participer au spectacle seront tenus **d'une parfaite assiduité et tout engagement est définitif** pour ne pas pénaliser leur groupe.

\* L'entrée au spectacle est payante. Le tarif sera défini ultérieurement.

\* **Au début du deuxième trimestre**, une participation financière, vous sera demandée pour l'achat et/ou location des costumes/décors/accessoires en vue du spectacle de fin d'année. Dans le cas où l'élève se verrait contraint d'annuler sa participation au spectacle et si les costumes ont été achetés ; l'élève devra régler sa participation financière et repartira avec son costume comme prévu.

\* **Les cours** se déroulent sur le rythme de l'année scolaire : pas de cours durant toutes les vacances scolaires, ni les jours fériés non rattrapable (sauf exception relative au spectacle); fin des cours prévu le **samedi 19 juin 2021**. Dans la mesure du possible, toute séance de travail annulée par le professeur ou le bureau sera récupérée.

• **Toute inscription commencée est due** : aucun remboursement, au prorata des cours effectués ne sera émis par l'association, sauf en cas de **déménagement professionnel imprévu** de plus de 50 km **ou problème de santé** majeur sous réserve d'un certificat médical justifiant un arrêt immédiat et de longue durée de l'activité. En cas d'annulation des cours pour crise sanitaire majeure (Pandémie...) et dans la mesure où les associations H2G, Ocalyce des Arts et les Contes de la Vallée seraient dans l'incapacité de donner leurs cours dans les locaux habituels aucun remboursement ne sera envisagé. Les associations citées s'engagent dans la mesure du possible à mettre les moyens nécessaires pour reporter ou proposer une solution alternative (tels que des cours virtuels, des vidéos, des temps d'échanges, des groupes de discussion...).

\* **Une facture** pourra être obtenue sur demande après réception du règlement total. **Aucun duplicata** ne sera délivré.

\* **Le certificat médical** n'est plus obligatoire, malgré tout, nous vous demandons de signer la décharge de responsabilité situé sur votre fiche personnelle dans le logiciel ASSOCONNECT. Nous vous demanderons aussi de remplir la case information relatives à votre santé (tels que par exemple : scoliose, problème de hanche, diastasis, épilepsie... ) Sans entrer dans le domaine du secret médical, nos professeurs ont simplement besoin d'être au courant afin de pouvoir s'adapter au mieux à la situation durant les cours. En cas de problèmes médicaux majeurs ou mineurs mais spécifiques, les associations H2G, Ocalyce des arts et les Contes de la Vallée se réservent le droit de vous demander un avis médical accompagné d'un certificat médical.

## Mentions spécifiques selon les structures :

### **H2G :**

La Tenue Vestimentaire obligatoire est :

- Hip Hop / Break Dance / Ragga :** -Tenue de sport adaptée, **chaussures de sport propres**, cheveux attachés  
-Pas de montre ou bijoux, ni téléphone  
-Genouillères souple de protection selon les séances
- Danses indiennes:** -Tenue de sport adaptée, pieds nus, Cheveux attachés
- Graff / Street Art:** -Crayons papier HB et 2B, gomme, crayons couleur aquarelle, bloc à dessin A4

### **Ocalyce des Arts :**

La Tenue Vestimentaire obligatoire est :

- Jazz, Eveil-Initiation :** -**Brassière ou justaucorps, short noir de danse ou legging noir**, pied nus  
-Cheveux tirés queue de cheval  
-Pas de bijoux, ni téléphone
- Claquettes :** -Tenue de sport adaptée, chaussures à claquettes
- APOR De Gasquet :** Tenue de sport adaptée, pieds nus, **tapis personnel et couverture**
- Yoga Postural De Gasquet :** -Tenue de sport adaptée, pieds nus, **tapis personnel et couverture**
- Zumba Fitness :** -Tenue de sport adaptée, **chaussures de sport propres**

### **Les Contes de la Vallée :**

La Tenue Vestimentaire obligatoire est : - Tenue de sport adaptée (jogging ou legging), chaussettes ou pieds  
- Cheveux attachés  
- Pas de bijoux ni de téléphone

**Toute inscription ne sera finalisée qu'après un entretien individuel avec l'adhérent (et ses parents pour les mineurs).  
Un second entretien a lieu en fin d'année.**

Cours particuliers: tout cours annulé moins de 24h à l'avance est dû.

## **Contacts**

**H2G :** [hiphop2gif@gmail.com](mailto:hiphop2gif@gmail.com) -Tel : 06 26 02 33 60  
**Ocalyce des Arts :** [ocalycesdesarts@gmail.com](mailto:ocalycesdesarts@gmail.com) -Tel : 06 12 33 50 26  
**Les Contes de la Vallée :** [lescontesdelavallee@gmail.com](mailto:lescontesdelavallee@gmail.com) -Tel : 06 87 11 62 28 / 06 88 10 82 25